



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°2005
Entrée le 12.03.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 04.05.2025
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 13.03.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2025

Objet : Question parlementaire n° 2005 du 4 mars 2025 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Congé de maladie ».

Madame la Ministre,

En date du 4 mars 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 4 mai 2025, étant donné que la collecte des éléments de réponse supplémentaires ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez